

# Nouveau centre bilatérale et CSA

Gradignan, le 11 juin 2024

Constatant des conditions de travail déplorables et des problèmes de sécurité pour l'ensemble des Personnels du nouveau centre, **L'UFAP UNSa Justice** avait adressé deux courriers à la direction locale, datés du 23 et 27 mai 2024.

Conformément au règlement intérieur du comité social d'administration, **L'UFAP UNSa Justice** a demandé la tenue d'un CSA extraordinaire avant la fin du mois de juin. En réponse, l'administration a programmé ce dernier au 21 juin prochain.

En amont de cette instance, **L'UFAP UNSa Justice** a exposé plusieurs points lors d'une bilatérale ce vendredi 7 juin.

## Fontaines à eau

**L'UFAP UNSa Justice** a demandé l'installation rapide de fontaines à eau.

Sous réserve des contraintes techniques (électricité et arrivée d'eau) et sans surprise, également budgétaires, 8 fontaines à eau seront réparties sur les zones suivantes : Salle d'appel du bâtiment administratif, 2ème étage des ateliers, QAE, QC, QM, QF et MAH1.

## API et alarmes

**L'UFAP UNSa Justice** a dénoncé de nombreux dysfonctionnements au niveau des API et des alarmes. Si les problèmes liés aux émetteurs récepteurs semblent avoir été résolus, ce n'est absolument pas le cas des API dont le système est clairement instable.

## Dispositif anti-drones & sécurisation

**L'UFAP UNSa Justice** a soulevé la problématique des drones sur le NCP. Une société spécialisée interviendra à la fin du mois afin de lancer une étude.

**L'UFAP UNSa Justice** a également rappelé les constatations des ELSP concernant la sécurisation des abords. Des travaux seront réalisés en ce sens (suppression de la butte).

## Relèves, pause méridienne et réfrigérateurs

**L'UFAP UNSa Justice** a soulevé la problématique des relèves. Il n'est pas acceptable que des agents soient dans l'impossibilité de prendre leur pause méridienne. La possibilité de bloquer les mouvements entre 12h30 et 13h30 est rejetée.

A cette date, aucune solution n'a encore été trouvée.

En attendant, des bureaux seront équipés dans chaque structure afin que les Personnels puissent se restaurer sur place (mesure temporaire, car non réglementaire).

**L'UFAP UNSa Justice** a demandé l'installation de réfrigérateurs dans chaque bâtiment.

## Salle de repos

**L'UFAP UNSa Justice** a dénoncé le manque de matériels dans cette salle (pas assez de places, un seul réfrigérateur) et a demandé l'ajout d'un second frigo mais également, une augmentation du nombre de tables. Pour notre organisation syndicale, il est évident que le gestionnaire privé doit participer en installant également du matériel pour ses salariés.

La direction locale va solliciter le gestionnaire privé afin que ce dernier installe du matériel électroménager.

Des équipements supplémentaires vont être posés dans la salle (placards pour les équipes), ainsi que des tables (terrasse).

## Capacité d'hébergement

**L'UFAP UNSa Justice** ne peut que s'alarmer de la situation. Plus de 100 entrants en une quinzaine de jours. La direction s'engage à intervenir auprès des acteurs de la chaîne judiciaire.

**L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !**



L'UFAP UNSa Justice  
Bordeaux Gradignan